

Rapport N° 101
Route du Stand – réaménagement
Demande de crédits destinés aux :

Travaux d'aménagement routier, paysager et mobilité douce	CHF	1'020'000.- TTC
dont à déduire préavis 134/2009	CHF	640'000.- TTC
Total	CHF	380'000.- TTC
<hr/>		
Travaux d'infrastructure des Services industriels	CHF	116'000.- HT

Nyon, le 17 avril 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 9 avril 2013 à la ferme du Manoir.
Elle était composée de Mesdames Véronique Burki Henriot et Margot Carron, Messieurs Alexandre Démétriadès, Stéphane Delley, Dominique Karlen, Jean-Claude Mermilliod, David Saugy et Jacky Colomb Président et rapporteur, tous étaient présents.
Monsieur le Municipal Olivier Mayor et le chef de service François Menthonnex représentaient la Municipalité. Ils ont donné tous les éclaircissements et répondu à toutes les questions, nous les remercions.

Préambule

Cette demande de crédits s'inscrit dans une logique d'entretien et de maintien du réseau routier communal mais aussi d'aménagement et de requalification des espaces publics et notamment des voies de circulation.

Constatations

En accord avec l'image de la circulation dans les centres urbains et en suivant le concept de mobilité urbaine (CMU), la Municipalité tente le report modal vers la mobilité douce et les transports publics.

On constate aujourd'hui que l'on est à la limite de la saturation du réseau, il suffit de voir pour cela les perturbations qui surviennent au moment où des travaux sont entrepris sur nos routes. Dernièrement la construction du giratoire de la Levratte a occasionné une sorte de chaos aux heures de pointe, les rues adjacentes n'étant pas en mesure d'absorber le flot des automobilistes qui tentaient de contourner la zone critique.

En 2009 et 2010 la Municipalité avait demandé des crédits d'entretien constructifs routiers et le Conseil les avait accordés. Ces crédits relativement conséquents, auraient dû servir à entretenir nos routes, comme cela avait toujours été le cas, en prenant en compte uniquement le volet de la réfection. Le service désire désormais présenter autant que possible des préavis pour chaque projet. Les besoins différents des utilisateurs (voitures, vélos, piétons, etc.) doivent être pris en compte à l'avenir de manière adaptée.

Le projet de la route du Stand

La requalification de cette rue vise à pacifier la circulation et inciter les conducteurs à respecter des vitesses raisonnables sur une voie de desserte de quartier et aux environs d'un établissement scolaire. Au centre de cette zone on a souhaité donner l'aspect d'une petite place grâce à une plateforme surélevée en un seul niveau pour tous les usagers. Bien que tous les utilisateurs soient traités sur le même plan, il ne s'agit pas d'une zone de rencontre mais la configuration des lieux doit y donner à penser.

Cette route n'est pas une voie de transit mais une desserte de quartier. Cependant depuis l'extension des implantations de Terre-Bonne une augmentation significative de trafic s'est produite sur cet axe. Cet apport supplémentaire de circulation n'est pas souhaitable et la commission souhaite que la Municipalité s'empare du problème et fasse en sorte de canaliser ce trafic, à la sortie du site d'Eysins par des mesures adéquates, sur la voie de transit route de Crassier / route de Divonne. Le tronçon de route faisant l'objet de ce préavis doit prendre sa pleine fonction lorsque tout le dispositif de circulation sera en place. Mais il sécurisera, dès sa réalisation, l'accès à l'établissement scolaire pour les piétons et les cyclistes.

Un nouvel éclairage sera installé du côté lac de la rue, il consistera en lampadaires à LED. Les LED ont une durée de vie de 80'000 heures mais actuellement les dispositifs électroniques ne durent que 25'000 h. Les nouveaux modules permettront de changer la partie électronique séparément à la LED contrairement à ce qui se passait par le passé.

Cette installation va permettre une économie tant au niveau de la consommation que de l'entretien des luminaires.

Questionnements

La commission s'est interrogée sur la disparition de possibilités d'arrêt pour les parents qui déposent et reprennent leurs enfants en voiture. Le Municipal nous répond que l'on cherche à inciter les jeunes à venir à vélo ou en transport public à l'école.

Avec la réorganisation HARMOS, les élèves des classes 9, 10 et 11 seront regroupés à Marens, les plus jeunes à Rochecombe. Pour ces élèves, les heures de début et de fin de cours sont étalées contrairement à ceux de primaire. Le trafic devrait s'étaler lui aussi.

D'autres interrogations se sont faites jour à propos de l'éco point et en particulier de son accès en voiture, aucune place n'y est prévue. Cet éco-point sera conforme au concept de valorisation des déchets qui veut que la proximité de ces derniers par rapport aux habitations incite les usagers à y venir à pied. Il ne paraît pas cohérent de faire des déposes minute et de créer ainsi un appel d'air.

Certains commissaires remarquent qu'à nouveau des places de stationnement seront supprimées. Bien qu'il ne s'agisse dans ce cas que de huit cases, cela a pour effet d'interpeller ces commissaires qui relèvent la confusion qui règne en ce moment en matière de politique de stationnement. Les différents projet de parking successivement promis puis abandonnés, surtout dans cette partie de la ville, laissent à penser qu'une vision municipale claire en matière de stationnement fait défaut.

Le Municipal explique assez longuement que la Municipalité ne souhaite pas empêcher les gens d'accéder au centre ville pour faire leurs achats ou pour y travailler. Elle définit cependant les pendulaires comme automobiles indésirables en ville. Elle doit trouver des solutions pour filtrer les différentes motivations concernant les stationnements,

Une question d'un commissaire relevant la décision d'abattre le « marronnier de son enfance » qui au yeux de la commission aurait pu rester intégré au projet obtient la réponse suivante :

« La conservation d'un arbre qui n'a pas une grande valeur dendrologique est difficilement compatible avec l'aménagement projeté. En effet, des grands travaux de protection devraient être entrepris pour préserver un système racinaire important. De plus, planté à proximité du bâtiment, une fois le système racinaire partiellement coupé, les racines iront chercher leur nourriture en drainages périphériques du bâtiment, alors que pour les autres arbres, nous allons prévoir une protection racinaire de manière à éviter que la façade du bâtiment subisse des dégâts. Un problème de niveau au sol est aussi la cause de la nécessité d'enlever cet arbre. En résumé, sa conservation doit nécessiter une grosse infrastructure pour un arbre qui risque de

végéter pendant des années. »

Communication

Un poste de Fr 9'000.- est inscrit au préavis. Il s'agit d'un concept de communication qui sera dorénavant mis en place, il devra gérer l'information concernant les chantiers, avant et pendant les travaux.

Quatre thèmes seront systématiquement traités :

1. Le lieu de perturbation
2. La durée du chantier (date de début et de fin)
3. Les moyens d'éviter le chantier
4. La finalité de ces chantiers

Calendrier

Il n'y a pas d'urgence, cependant l'idéal serait d'exécuter le plus gros de travaux durant les grandes vacances. Il y a cependant d'autres chantiers en cours et comme dit plus haut, le tronçon de route faisant l'objet de ce préavis doit prendre sa pleine fonction lorsque tout le dispositif de circulation sera en place.

On a beaucoup parlé durant cette séance de la vision générale du réseau routier de la ville et il ressort de ceci que les commissaires présents ce soir avaient beaucoup d'interrogations sur l'interaction des différents développements en cours et à venir. Il serait peut-être utile que la Municipalité soutienne régulièrement l'information sur les projets dans leur ensemble.

Conclusions

Il y a beaucoup d'attente à cet endroit comme à d'autres en matière de circulation, on dit mobilité aujourd'hui. Le projet est délicat, il doit concilier les besoins de différents utilisateurs à différentes heures du jour, la présence d'une école, les contraintes qui lui sont liées, le passage de nombreux bus de transport public, les voitures des parents qui déposeront malgré tout leurs enfants en voiture, les accès aux habitations alentours, les élèves se rendant à l'école à vélo ou en transport public et l'éco-point. La liste n'est pas exhaustive, la nécessité de réaménager ce tronçon de la route du Stand paraît, quant à elle, sinon évidente, du moins utile au plus grand nombre.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 101 concernant une demande de crédit de CHF 1'136'000.- pour financer le réaménagement de la route du Stand en intégrant la mobilité douce et les transports publics, ainsi que les travaux d'infrastructure des Services industriels

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réaménagement de la route du Stand intégrant la mobilité douce et les transports publics, ainsi que les travaux d'infrastructure des Services industriels ;
2. à cet effet, il lui est accordé les crédits ci-après à comptabiliser de la manière suivante :
 - a) un montant de CHF 1'020'000.- TTC sera porté au compte N° 9143.20 - dépenses du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans, dont à déduire CHF 640'000.- TTC issus du préavis N° 134/2009.
 - b) un montant de CHF 14'000.- (HT) pour les travaux sur les réseaux basse et moyenne tensions sera porté au compte du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels. Dépenses amortissables en 30 ans.
 - c) un montant de CHF 102'000.- (HT) pour les travaux liés à l'éclairage public sera porté au compte du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels. Dépenses amortissables en 20 ans.

La Commission :

Mesdames Véronique Burki Henriot et Margot Carron, Messieurs Alexandre Démétriadès, Stéphane Delley, Dominique Karlen, Jean-Claude Mermilliod et Jacky Colomb Président et rapporteur,